

8 4 7 ? 9 8 ' 7  
1 0 6

## Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à l'Assemblée générale de l'Association FIFOG (Festival International du Film Oriental de Genève)

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'Association FIFOG pour l'exercice arrêté au 31 août 2018.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité de Direction alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des audits, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des audits et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Nous soulignons que le contrôle a débuté en date du 23 octobre 2018 pour se terminer le 10 janvier 2019, suite à des demandes de compléments d'informations qui ont finalement exigé de modifier la présentation des apports non monétaires dans les états financiers.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition concernant l'emploi du bénéfice ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec la loi (CC et CO) et les statuts.

Genève, le 10 Janvier 2019

  
Cosolutions Sàrl  
ASR No 504295  
Schéhérazade Seraoui

Annexe: Etats Financiers

**Comptabilis**

Fiduciaire de l'économie  
sociale et solidaire

**Festival International du Film  
Oriental de Genève  
(FIFOG)**

**Bilan et compte de résultat  
pour l'exercice comptable  
Du 1er septembre au 31 août 2018**

Genève, le 21 décembre 2018

Association Comptabilis - 2, av. Henri-Dunant - 1205 Genève  
022-734-73-43 - [www.comptabilis.ch](http://www.comptabilis.ch) - [info@comptabilis.ch](mailto:info@comptabilis.ch)

**FIFOG**  
**Bilan**  
**au 31 août 2018**  
(Avec comparatifs de l'exercice précédent)

<b>ACTIFS</b>	<i>Notes</i>	<b>31 août 2018</b>	<b>31 août 2017</b>
<b>Actifs circulants</b>			CHF
Liquidités	4.1	6'241	24'273
c/c Sofiane Bouchaib		3'502	3'151
c/c Tahar Houchi		5'124	740
c/c Gieri Caveng (€)		0	407
Charges payées d'avance		207	140
Produits à recevoir		33'000	27'343
<b>Total Actifs circulants</b>		<b>48'073</b>	<b>56'055</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>48'073</b>	<b>56'055</b>
<b>PASSIFS</b>			
<b>Fonds étrangers</b>			
Charges sociales et salaires à payer	4.2	16'236	12'689
Charges à payer		6'500	12'200
<b>Total Fonds étrangers</b>		<b>22'736</b>	<b>24'889</b>
<b>Fonds affectés</b>			
Fonds affectés	4.3	41'099	43'200
<b>Total Fonds affectés</b>		<b>41'099</b>	<b>43'200</b>
<b>Fonds propres</b>			
Résultats reportés		-12'034	-13'167
Résultat de l'exercice		-3'727	1'133
<b>Total fonds propres</b>		<b>-15'761</b>	<b>-12'034</b>
<b>TOTAL PASSIFS</b>		<b>48'074</b>	<b>56'055</b>

**FIFOG**  
**Compte de résultat**  
**Pour l'exercice du 1er septembre 2017 au 31 août 2018**  
(Avec comparatifs de l'exercice précédent)

	<i>Notes</i>	<b>2017-2018</b>	<b>2016-2017</b>
<b>PRODUIT D'EXPLOITATION</b>			
<b>Revenus</b>			
Vente d'entrées (Genève, Lausanne et autres lieux)		24'159	24'179
<b>Sous-total :</b>		<b>24'159</b>	<b>24'179</b>
<b>Subventions</b>			
Ville de Genève (Département de la culture)		160'020	160'000
Ville de Genève (Dpt cohésion sociale et solidarité)		5'000	5'000
Etat de Genève (Bureau de l'intégration des étrangers)		15'000	15'000
Etat de Genève (DIP)		8'000	10'000
Etat de Genève (Office cantonal de la culture et du sport)		5'000	4'000
Fonds intercommunal (Association des Communes genevoises)		22'500	25'000
Communes genevoises (liste en annexe)	5.1	11'600	12'500
<b>Sous-total :</b>		<b>227'120</b>	<b>231'500</b>
<b>Dons</b>			
Don Organisation Internationale de la Francophonie		-	5'000
Don Pour-cent culturel Migros		-	5'000
Don de la Loterie Romande		35'000	35'000
Don partenaires médiatiques et sponsoring		2'500	3'500
Don Fondation privée genevoise		10'000	10'000
Don Fondation Gandur pour la Jeunesse		5'000	-
<b>Sous-total :</b>		<b>52'500</b>	<b>58'500</b>
<b>Autres revenus</b>			
Revenus divers		-5	20
<b>Sous-total :</b>		<b>-5</b>	<b>20</b>
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		<b>303'774</b>	<b>314'199</b>

**CHARGES D'EXPLOITATION****Charges directes du festival**

Locations salles	21'225	16'328
Frais de compétitions, prix et trophées	5'815	3'477
Frais de réalisateurs et invités, assurances invités	32'008	31'301
Frais de cérémonies et réceptions	2'745	3'756
Transports de films	1'569	2'287
Droits de location et de duplication de films	4'192	4'695
Frais événements parallèles (tables rondes, exposition, ateliers, etc.)	880	0
Frais de recherche de films et promotions au sein des autres manifestations	19'342	22'534
Conceptions et impressions matériels publicitaires	21'485	15'248
Achats supports et promotions publicitaires	23'334	38'451
Défraiements et remboursements frais collaborateurs	20'002	13'420
Frais organisateurs à Genève et intervalles	21'689	15'136
<b>Sous-total :</b>	<b>174'285</b>	<b>166'632</b>

**Charges de personnel**

Salaires	117'045	122'320
Charges sociales	15'929	20'992
Frais de formation	-	280
<b>Sous-total charges de personnel</b>	<b>132'974</b>	<b>143'592</b>

**Charges de locaux**

Assurances	-	443
<b>Sous-total :</b>	<b>0</b>	<b>443</b>

**Charges d'administration et informatique**

Frais d'administration (secrétariat, poste, téléphone, informatique)	17'036	18'625
Honoraires fiduciaires	5'302	4'436
Pertes sur débiteurs	-	20
Frais bancaires	138	360
Différences de caisse	-	30
<b>Sous-total :</b>	<b>22'476</b>	<b>23'470</b>

<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>329'736</b>	<b>334'138</b>
----------------------	----------------	----------------

<b>RESULTAT NET AVANT VARIATION DES FONDS AFFECTES</b>	<b>-25'962</b>	<b>-19'939</b>
--	----------------	----------------

Attributions aux fonds affectés	4.3	-40'965	-43'200
Utilisation des fonds affectés	4.3	43'200	44'272

<b>RESULTAT NET APRES VARIATION DES FONDS AFFECTES</b>	<b>-23'727</b>	<b>-18'867</b>
--	----------------	----------------

Garantie de déficit (Artlink/DDC)	5.3	20'000	20'000
-----------------------------------	-----	--------	--------

<b>RESULTAT NET</b>	<b>-3'727</b>	<b>1'133</b>
---------------------	---------------	--------------

**FIFOG**  
**Notes annexes aux Etats financiers**  
**Pour l'exercice du 1er septembre au 31 août 2018**

### **1) Présentation**

L'Association du Festival International du Film oriental de Genève (FIFOG) a pour but statutaire :

- Organisation, annuellement, du Festival international du film oriental de Genève (FIFOG)
- Encouragement de la diffusion des films d'Orient en Suisse et en France voisine.
- Défense et promotion de la diversité culturelle, linguistique et artistique.
- Promotion d'œuvres artistiques du Sud au Nord et celles du Nord au Sud.
- Appui et conseils en faveur des manifestations culturelles du Sud et du Nord.
- Encourager le croisement de regards favorisant le dialogue, les échanges interculturels et la compréhension mutuelle.
- Créer des ponts culturels entre le Nord et le Sud.

### **2) Organisation**

a) Le Comité est composé de :

Patrice MUGNY (Ecrivain, poète, ancien Maire GE)

Tahar HOUCHI (Journaliste, réalisateur)

Sofiane BOUCHAIB (Enseignant, producteur)

Gieri CAVENG (Juriste)

Rhaman KHALILUR (Journaliste)

Sherine HAIDER (Traductrice)

Jalel MATRI (Président Association Le Pont)

Salika WENGER (Députée)

### **3) Principes comptables**

Les principes comptables appliqués sont ceux définis par le Code des obligations (nouveau droit comptable) et la norme RPC 21.

#### 3.a Reconnaissance du revenu

Les entrées de billetterie sont enregistrées selon le principe de la délimitation périodique, à savoir en fonction des dates des cours, et non pas en fonction des flux financiers.

Les dons et subventions collectés sont reconnus dans le compte de résultat lorsqu'ils sont dans le pouvoir de disposition de l'association. Les dons et subventions affectés à un projet particulier ou à une période particulière qui n'ont pas été utilisés conformément à leur affectation durant l'exercice sont attribués aux fonds affectés dans le résultat des fonds.

Les dons et subventions affectés collectés lors des années précédentes, et qui sont utilisés conformément à leur affectation durant l'exercice, sont reconnus dans le résultat des fonds.

Les autres revenus sont enregistrés selon le principe de la délimitation périodique, à savoir lorsque les opérations ou événements générateurs de revenus surviennent, et non pas en fonction des flux financiers.

Les montants en Euros ayant fait l'objet de mouvements bancaires ont été portés en compte au taux de change appliqué par l'établissement bancaire. Les autres mouvements dans cette monnaie ont été portés en compte à un taux de change moyen de la période comptable.

**FIFOG**  
**Notes annexes aux Etats financiers**  
**Pour l'exercice du 1er septembre au 31 août 2018**

3.b Enregistrement des charges

Les charges sont enregistrées selon le principe de la délimitation périodique, à savoir lorsque les opérations et autres événements générateurs de charges surviennent, et non pas en fonction des flux financiers.

Les charges opérationnelles à venir font l'objet d'une attribution aux fonds affectés. Ils sont enregistrés pour la partie des subventions servant à couvrir ces charges jusqu'au 31 décembre 2018.

**4. Informations relatives au bilan**

**4.1 Liquidités**

	<b>31 août 2018</b>	<b>31 août 2017</b>
Raiffeisen 0234 2026 7 (€)	23	41
Raiffeisen 0234 2026 5	3'255	4'952
Raiffeisen 0234 2026 1	2'927	19'280
Chèque à encaisser	29	0
<b>Total liquidités</b>	<b>6'234</b>	<b>24'273</b>

**4.2 Charges sociales + salaires à payer**

Créancier AVS	6'048	6'830
Créancier LAA	0	476
Créancier LPP	5'641	5'006
Total	11'688	12'312

Salaires à payer	4'548	377
<b>Total</b>	<b>16'236</b>	<b>12'689</b>

**4.3 Fonds affectés**

Les subventions de l'Etat et de la Ville de Genève couvrent les charges opérationnelles de l'association jusqu'au 31 décembre 2018. Un fonds affecté sert à couvrir ces charges pour la fin de la période considérée, à savoir du 1.9.2018 au 31.12.2018

**5. Informations relatives au compte de résultat**

**5.1 Subventions des communes Genevoises**

Les communes genevoises suivantes ont contribué à financer le festival

	<b>2017-2018</b>	<b>2016-2017</b>
Commune de Vernier	2'000	5'000
Commune de Satigny	0	2'000
Commune de Presinge	2'000	2'000
Commune de Perly-Certoux	0	1'000
Commune de Vandoeuvres	2'000	1'000
Commune de Grand-Saconnex	300	500
Commune de Meinier	500	500
Commune de Carouge	2'000	500
Commune de Celigny	300	0
Commune de Meyrin	1'000	0
Commune de Collonge-Bellerive	1'500	0
<b>Total</b>	<b>11'600</b>	<b>12'500</b>

**FIFOG**  
**Notes annexes aux Etats financiers**  
**Pour l'exercice du 1er septembre au 31 août 2018**

**5.2 Garantie de déficit**

La DDC, à travers son Fonds culturel Sud, a accordé pour l'édition 2018 une garantie de déficit d'un montant de CHF 20'000. L'édition se terminant par un déficit de 23'734 CHF, cette garantie de déficit a été enregistrée en produits à recevoir.

**6. Apports non monétaires**

Les apports non monétaires sont des contributions en nature apportées par les partenaires du festival. Ils ne sont pas valorisés dans le compte de résultat mais dans la présente note. Il s'agit d'une modification de politique comptable par rapport à l'exercice précédent. L'année comparative a été retraitée.

<b>Apports non monétaires</b>	<b>2017-2018</b>	<b>2016-2017</b>
Apport Ville de Genève (Cérémonie Palais Eynard)	1'800	3'000
Apport Ville de Genève (Colonnes Morris)	266	266
Apport Ville de Genève, Département de la cohésion sociale et solidarité	5'680	10'690
Apport Ville de Genève, Service de la sécurité et de l'espace public	660	150
Apport producteurs, distributeurs, ayant droits et autres partenaires	73'800	69'750
Apport représentations diplomatiques	6'000	6'000
Apport partenaires médiatiques et sponsoring	64'002	80'287
Apport partenaires salles	9'500	13'000
Apport partenaires scolaires et académiques	4'500	3'800
Apport FIFOG	75'520	71'820
<b>Sous-total :</b>	<b>241'728</b>	<b>258'763</b>

**6.1. Apports Ville de Genève (Palais Eynard (Mairie de Genève) / 1'800 CHF, Colonnes Morris / 266 CHF)**

a. Le Département de la culture de la ville de Genève a offert une réception le 23 avril 2018, à l'occasion de la cérémonie d'ouverture du FIFOG 2018. Le montant de 1'800 CHF correspond au coût d'un buffet et de la location du lieu.

b. Le FIFOG 2018 a pu bénéficier du réseau d'affichage de 40 colonnes Morris de la Ville de Genève. Cet affichage gratuit correspond à un montant de 266 CHF, qui doit figurer contractuellement dans la comptabilité du FIFOG 2018 en tant que prestation en nature / apport non monétaire.

**6.2. Apport Ville de Genève, Département de la cohésion sociale et solidarité**

Le montant de 5'680 CHF correspond aux charges locatives du bureau du FIFOG, situé à la Maison de quartier 99 (Saint-Jean / Charmilles). En échange, le FIFOG apporte plusieurs services dont l'animation du 99 et la mise en place d'une programmation.

**6.3. Apport producteurs, distributeurs, ayant droits et autres partenaires**

Le montant de 73'800 CHF correspond aux locations et transports des films du FIFOG 2018. Cette somme a été négociée et cédée par les producteurs, distributeurs, ayants droits et autres partenaires (propriétaires des films). En échange, le FIFOG offre une visibilité et une promotion à des films peu diffusés.

**6.4. Apport représentations diplomatiques.**

Les représentations diplomatiques de Tunisie et de Turquie ont offert des buffets dinatoires aux festivaliers et usagers de la Maison des Arts du Grütli d'un montant global de 6'000 CHF.

Cet apport est négocié avec les représentations diplomatiques. Le FIFOG a ainsi pu les convaincre que leur apport participe à la promotion des cinéastes et de la culture de leurs pays respectifs.

**FIFOG**  
**Notes annexes aux Etats financiers**  
**Pour l'exercice du 1er septembre au 31 août 2018**

**6.5. Apport partenaires médiatiques et sponsoring**

Le montant de 64'002 CHF correspond aux sponsorings privés et médiatiques. Pour ces derniers, il s'agit de valoriser l'espace publicitaire octroyé au FIFOG 2018 dans le cadre d'un échange de visibilité.

**6.6. Apport partenaires salles**

L'apport de 9'500 CHF correspond aux frais de locations des diverses salles de projection et événements parallèles du FIFOG 2018. Cette somme a été négociée avec les salles. La programmation du FIFOG apporte de la visibilité, du dynamisme, de la fréquentation à la salle ou l'institution dont elle dépend. Les salles sont intégrées comme partenaires dans un cadre d'échange Win-Win.

**6.7. Apport partenaires scolaires et académiques**

Le montant de 4'500 CHF correspond à l'apport des partenaires scolaires et académiques du FIFOG 2018 en ce qui a trait à l'utilisation des infrastructures que sont les salles et le matériel audiovisuel et pédagogique. Ce montant cédé par les partenaires doit être envisagé dans un cadre d'échange.

**6.8. Apport FIFOG**

Le montant de 75'520 CHF est la valorisation comptable (estimé dans le budget prévisionnel) du bénévolat dans le cadre du FIFOG 2018. Cette somme est la résultante du travail accompli par les membres et bénévoles du FIFOG.

<b>7. Autres informations</b>	<b>31 août 2018</b>	<b>31 août 2017</b>
Emploi à plein temps, exprimés en EPT	Moins de 10	Moins de 10
Cautionnement, suretés, garanties en faveurs de tiers	Néant	Néant
Dettes envers les institutions de prévoyance, hors cotisations courantes	Néant	Néant
Engagements résultant de contrats de leasing ou location vente	Néant	Néant
Engagement conditionnel	Néant	Néant
Engagement significatif postérieur à la date de clôture	Néant	Néant